



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

culture et communication : archives

Question écrite n° 60744

Texte de la question

M. Henri Jibrayel expose à M. le ministre de la culture et de la communication que la direction des archives de France et le réseau des services d'archives, notamment départementales et municipales, qui la compose est une oeuvre de la Révolution. Elle est, en tant que gardien de la mémoire de la Nation et outil de défense des droits des citoyens, un élément majeur du patrimoine et de l'État de droit en France. Aujourd'hui, cette direction est menacée de disparition par l'application de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Les personnels de la direction des archives de France sont depuis de longs mois mobilisés pour tout faire afin d'empêcher la disparition programmée de la direction des archives de France et la réduction des effectifs qui l'accompagne. Il lui demande, au nom de la sauvegarde d'une institution née des événements fondateurs de la République et garante de la démocratie, de bien vouloir reconsidérer la décision de son prédécesseur.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60744

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9594

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)